



ARRETE N° 2026-2432

PORTANT COMPOSITION  
DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE  
EN MATIÈRE DE  
SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Maire,

- VU le code général de la fonction publique, article R252-30,  
VU la délibération n° 17/784 en date du 31 mai 2022 relative à l'instauration d'un comité social territorial et d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,  
VU la délibération n° 17/785 en date du 31 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants appelés à siéger au comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,  
VU l'arrêté n° 1318 du 7 mai 2025 portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,  
VU le procès-verbal d'élection de M. David LORION en qualité de maire lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2026,  
Considérant qu'il appartient au Maire de désigner les représentants de la collectivité appelés à siéger à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail,

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> – La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
LORION David (Président)	VAYABOURY Patrick (Président suppléant)
LAKERMANCE Michèle	NASSIBOU Guilaine
ARAYE Hélène	SELLY Roger
TAYLLAMIN Patricia	ABLANCOURT Nathalie
MALIDI Mariaty	CALOGINE Ketty
AGATHE Chantal	VIRY Pascaline
NARINSAMY Nadège	PALIOD Samantha
AKHOONE Roxana	JUDITH Laurent
SUMAC Clément	FIROAGUER Patrick
MAROUDE GOPALLE Valdo	SAILLY Sabine
ALBORA Stéphane	NAYAGOM Ulrich

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260527-DRHAR26\_2432-AU  
Date de télétransmission : 27/05/2026  
Date de réception préfecture : 27/05/2026

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
M. MAMMOSA Jean Patrice	SA-FPTR	M. CARTAYE Tommy	SA-FPTR
M. POININ GOBALOU Lucas	FO	Mme PAYET-RIGAUD Virginie	FO
M. NAYAGOM Gilbert		M. AH HOI Richard	
M. PERINEDERY Ludovic		Mme PICARD Valérie	
M. BENARD Daniel	CFTC	M. SELLY Frédéric	CFTC
M. JANICOT Jean Christophe		M. POINAPIN Yann	
Mr VAITILINGOM Judicaël		M. CABOUBASSY Roger	
M. FERDE Joseph	CGTR	Mme BEAUPAGE Tatiana	CGTR
M. BORELLY Philippe		Mme VELLAYOUDOM Elyssa	
Mme LAGARRIGUE NOËL Daniela		M. SOUBADOU Sylvain	
Mme AH CHIAYE Valérie		Mme FRANÇOIS-MARIE Dolorès	

**ARTICLE 2** – Monsieur Patrick VAYABOURY présidera les séances de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

**ARTICLE 3** – L'arrêté n° 1318 du 7 mai 2025 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 4** – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre et publié sur le site internet de la commune.



Fait à Saint-Pierre, le 27 MAI 2026  
Le Maire,

**Le Maire**  
**David LORTON**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité mentionnées à l'article 4. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié le ..... sur le site internet de la commune de Saint-Pierre.  
<https://www.saintpierre.re/ma-ville-ma-mairie/les-publications>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260527-DRHAR26\_2432-AU  
Date de télétransmission : 27/05/2026  
Date de réception préfecture : 27/05/2026